

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2008

MODIFICATION DU CODE DE LA DÉFENSE ET DU CODE CIVIL - (n° 12)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Beaudouin, rapporteur
au nom de la commission de la défense

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 20 de cet article par le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.